

Convergences

de l'académie de Caen



RESPECT - RECONNAISSANCE - DIGNITÉ

Personnels Administratifs ● ITRF ● Bibliothèques

SNASUB-FSU, 48, rue du Val Noble, 61000 Alençon - 02.33.27.56.09 / 06.11.64.15.57 / snasub-caen@orange.fr - chaque jour : 13h30 - 17h30

Celui qui ne se bat pas a déjà perdu

Fusion des académies, fusion des CROUS

Le grand nettoyage ?

CAEN PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

déposé le 2 février 2018
A distribuer avant le
6 février 2018

Sommaire

Page 1 : édito.

Page 2 : lutte contre le harcèlement en établissements scolaires

Page 3 : fusion des CROUS Caen et Rouen ; fusion des académies

page 4 : le SNASUB-FSU agit ! Stage ouvert à tous sur le mouvement intra-académique; suppressions d'emplois administratifs ; nous contacter.

La succession d'annonces pour rapprocher les académies de Caen et de Rouen s'accompagne de dispositions pratiques de la part des autorités académiques mais aussi dans les CROUS. Le processus est déjà en cours mais pas définitif.

Les services de l'Etat engagés dans la réforme territoriale en 2015/2016 prouvent qu'à chaque fois que des services sont devenus bi-sites ils deviennent chaotiques, d'autres services pouvant directement fermer. Des suppressions d'emplois arrivent plus ou moins rapidement avec un personnel d'encadrement usé par des déplacements continuels sur les routes.

Peut-on changer le cours des choses ? Au SNASUB-FSU nous penchons pour l'optimisme de l'action. Personne ne peut prévoir l'avenir, il n'y a pas de pente naturelle dans l'histoire des hommes et des femmes. La vie est faite de rapport de forces incessants. Qui aurait pu prévoir le renoncement du Premier ministre concernant l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes ? Qui aurait su que le Conseil régional de Normandie allait retirer la fusion des lycées Marguerite de Navarre et Maréchal Leclerc à Alençon en décembre dernier ? Qui pensait possible de faire reculer quelqu'un accusé de harcèlement ? A chaque fois, on retrouve la mobilisation des gens, des personnels en place. L'avenir sera celui que nous écrivons tous ensemble.

François Ferrette,
Secrétaire académique

Directeur de publication : François FERRETTE

Imprimé par la FSU-14, 206, rue St Jean, 14000 Caen.

numéro 30 - FEVRIER 2018

Prix de vente : 0,30 euro
Parution : trimestrielle

Numéro de CPPAP : 0622 5 08337
ISSN : 2112 - 7387

Lycée Alain (Alençon) - lutte contre le harcèlement au travail

PERSONNE N'EST INTOUCHABLE !

Il y a eu une bonne besogne dans l'intérêt des personnels à l'encontre de l'agent comptable du lycée Alain (Alençon). Puisque l'information a été communiquée, la révocation de la personne accusée est une bonne nouvelle. Vous trouverez l'intégralité des démarches faites par le SNASUB-FSU depuis que nous avons été informés début juin 2017. Nous n'avons pas chômé !

L'action collective est payante. Le résultat que nous connaissons n'aurait jamais été obtenu par des démarches individuelles et isolées. L'implantation du réseau syndical a permis de créer rapidement des liens et faciliter la jonction entre les victimes.

La conscience de gagner reprend de la vigueur. Les collègues ne croyaient pas en la possibilité d'obtenir gain de cause. Cette conviction s'appuyait sur leurs expériences antérieures. Un problème conflictuel se terminait très souvent par une mutation de la victime. Aujourd'hui, les collègues peuvent dire : oui, on peut gagner !

Seule l'action concrète fait reculer le harcèlement. Une victoire envoie un signal aux personnes qui harcèlent ou seraient tentées de le faire. Une personne n'agit pas de la même manière si elle sait qu'il existe ou non une opposition en face d'elle. L'accumulation d'actions réprimant le harcèlement doit provoquer une inhibition des pulsions individuelles oppressantes. Les lois, textes réglementaires et d'application contre le harcèlement ne sont que des points d'appuis pour la défense des personnels. Le rapport de forces reste le bon moyen pour faire reculer les personnes maléfiques.



Rappel chronologique

2 juin 2017 : le proviseur du lycée Marguerite de Navarre (Alençon) porte un signalement au RSST dématérialisé annonçant de la souffrance parmi les personnels administratifs de son lycée.

8 juin 2017 : Le Comité hygiène et sécurité conditions de travail académique discute de ce signalement.

19 juin 2017 : la FSU et le SNASUB-FSU organisent une réunion au lycée Marguerite de Navarre ; tous les gestionnaires présents (moins une excusée) et quelques autres collègues.

20 juin – 5 juillet : collecte de témoignages par le SNASUB-FSU et de documents divers pour constituer un dossier.

5 juillet 2017 : audience de la FSU auprès des autorités académiques ; dépôt du dossier. Les autorités académiques décident alors d'engager une enquête large sur plusieurs établissements.

Fin août – octobre 2017 : enquête administrative, des dizaines de personnes entendues.

12 octobre 2017 : Réunion du CHS CT académique. Le Recteur remercie de l'avoir alerté sur la situation à Alençon. Le Recteur ne veut pas donner d'éléments sur l'enquête administrative pour l'instant ni sur les décisions qui seront prises.

16 janvier 2018 : CAPA disciplinaire.

CROUS de Caen

EN FAIRE UN « NOTRE-DAME-DES-LANDES » !

Le SNASUB-FSU est intervenu le 20 décembre 2017 devant 70 personnes au rassemblement qui « accueillait » le président du CNOUS venu rassurer les personnels après le changement de siège du futur et éventuel CROUS Normandie.

Le lendemain nous animions une réunion d'information syndicale devant 45 personnes et convenions aussi de la tenue d'une intersyndicale qui s'est tenue le 12 janvier.

Celle-ci avait décidé de réunir les personnels ouvriers et administratifs des unités de gestion (restaurants et cités-U) le 19 janvier. Plus d'une quarantaine se sont mobilisés pour écouter la voix anti-fusion. Le 25 janvier, nous étions encore une quarantaine à nous rassembler devant le bâtiment administratif du CROUS.

**CROUS DE CAEN
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
DES PERSONNELS
OUVRIERS ET
ADMINISTRATIFS :
6 FÉVRIER, 9H30.
(SALLE A PRÉCISER)**

Services académiques

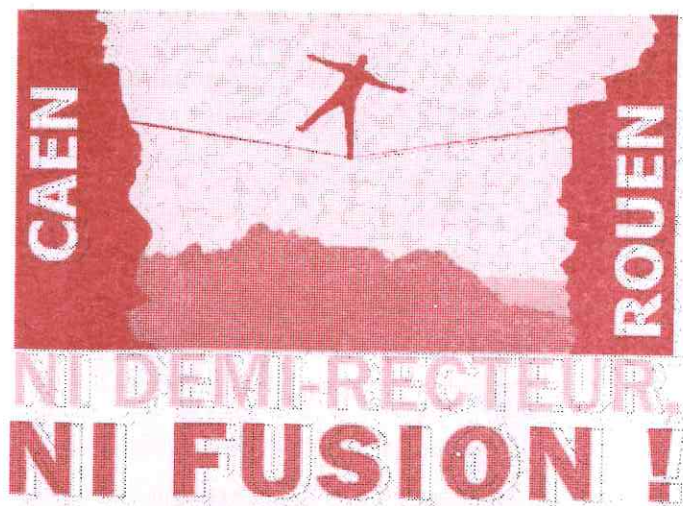
Réunion du recteur de Caen du 24 janvier 2018 à Pont-Audemer : **ANNONCE D'UNE FUSION PROBABLE DES ACADÉMIES DE CAEN ET DE ROUEN**

Les organisations syndicales des académies de Caen et de Rouen étaient invitées le 24 janvier à une rencontre avec le recteur de Caen (recteur par intérim à Rouen) pour discuter du rapprochement des deux académies de Normandie.

Il a annoncé qu'une étude des pratiques entre les deux académies était en cours et servirait au ministère de l'éducation nationale et à celui de l'enseignement supérieur, après un rapport remis fin mars 2018, pour arrêter une décision : fusion ou harmonisation inter-académique.

Le plus important tient dans les propos du recteur lui-même qui estime que « *les académies de Caen et de Rouen ont un destin de fusion* ». Il a même confié aux syndicats que le ministre Blanquer a affirmé dans une réunion des cadres de l'éducation nationale à Rouen, en décembre, que l'on « *s'inscrivait dans une perspective de fusion* ». La fusion, c'est la chasse aux doublons (moins de cadres et moins de service public), la mise en place de services bi-sites avec à terme la concentration de missions de l'Etat sur un seul site. N'oublions pas que la circulaire du 26 septembre 2017 du Premier ministre envisage, à travers le Programme Action Publique 2022, des glissements de missions entre services publics, (y compris vers les collectivités publiques), des « *transferts au secteur privé, voire des abandons de missions* » pour l'ensemble des services de l'Etat. Tout ceci sur fond d'économie et de suppressions de 120 000 emplois dans la fonction publique. Le Premier ministre a bien abandonné un projet à Notre-Dame-des-Landes, qu'il abandonne celui de la fusion des académies.

Le SNASUB-FSU réaffirme son opposition à toute fusion. Les conséquences seront négatives pour les personnels, accentueront le sentiment d'abandon de certaines zones géographiques éloignées du centre de décision, rendront l'administration moins lisible et moins accessible aux usagers. Mobilité géographique pour les cadres, mobilité fonctionnelle imposée pour les autres et un service public amoindri.



Le SNASUB-FSU à votre service

STAGE (ouvert aux syndiqués et non syndiqués)
« comprendre et réussir
le mouvement intra-académique »

Jeudi 22 mars 2018 - 13h30 / 16h30

UNIVERSITE DE CAEN

Bâtiment L - salle SE S03 - campus 1

Au programme :

connaître toute la procédure ; bien remplir ses vœux ; mutation et dossier médical ou social ; mutation et carte scolaire ; les postes vacants sont-ils tous bien indiqués ? ; procédure pour un stagiaire ; le calcul des points au barème et le classement ; le rôle de la CAPA : soutien des commissaires paritaires, recours après-CAPA.

Intervenant : Geneviève Truffot, commissaire paritaire, membre du bureau académique.

Comment s'inscrire ?

RETROUVEZ TOUTES LES INFOS SUR LE SITE SYNDICAL

Pour s'inscrire, il n'est pas nécessaire d'être syndiqué-e, il suffit d'être en poste quelle que soit son affectation, fonctionnaire ou non titulaire. Une non-réponse de votre hiérarchie dans un délai de 15 jours précédant le début du stage équivaut à autorisation accordée (le refus, très rare, doit être explicitement motivé et entraîne examen par la CAPA compétente qui suit le stage).

1° Communiquez dès maintenant à votre supérieur hiérarchique la demande d'autorisation d'absence pour participer au stage à télécharger sur le site syndical ! Vous avez un mois avant la date du stage ou colloque pour cette démarche.

2° Nous indiquer par mél votre participation : Nicolas.Tissandie@ac-caen.fr

8 suppressions d'emplois administratifs à la rentrée 2018

Le comité technique du 26 mars portera notamment sur l'implantation précise des emplois supprimés dans l'académie de Caen pour la rentrée prochaine. Nous savons déjà qu'il y en aura 2 en services académiques et 6 en établissements scolaires.

Pour tout contact :

François FERRETTE, secrétaire académique : 06.11.64.15.57 - snasub-caen@orange.fr
Christel ALVAREZ, trésorière académique : 06.12.95.28.50, christel.alvarez@ac-caen.fr

référénts au bureau syndical :

Référénts « université de Caen » :

guillaume.condette@unicaen.fr + dominique.lecocq@unicaen.fr

Référént « établissements scolaires » : patrick.beaudry@ac-caen.fr

Référéntes « agents de labos (EPL) » :

Rosine Bourdon : rosine.bourdon@ac-caen.fr + Marie Vidu : marie.vidu@ac-caen.fr

Référénte « agents non titulaires » : Cécile Carin : cecile.carin@ac-caen.fr

Le SNASUB-FSU sur le pont !

28 novembre 2017 : stage sur l'ARTT.

4 décembre : CTSA. Le bureau syndical prend la décision de boycotter cette instance pour protester contre les 200 suppressions d'emplois administratifs et contre le rapprochement des académies de Caen et de Rouen.

19 décembre : Le SNASUB-FSU et le SNES organisent un stage « GRETA et GIP-FCIP ».

20 décembre : rassemblement devant le CROUS. 70 personnes.

21 décembre : réunion des personnels au CROUS.

22 décembre : rencontre avec le DRH de l'université à l'IUT d'Alençon.

16 janvier : CAPA disciplinaire AAE. Une équipe de 11 membres du SNASUB-FSU présents pour soutenir les témoins.

17 janvier : réunion des personnels au lycée Alain (Alençon).

18 janvier : réunion syndicale des personnels du GIP-FCIP.

19 janvier : réunion intersyndicale des personnels du CROUS.

23 janvier : Groupe de travail sur les agents non titulaires au rectorat.

24 janvier : réunion du recteur sur le rapprochement Caen/Rouen.

25 janvier : rassemblement intersyndical au CROUS contre la fusion.

25 janvier : réunions syndicales des adjoints-gestionnaires et des secrétaires d'établissement. Une quarantaine de participants.

**Congrès académique
du SNASUB-FSU
17 avril 2018**